
SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

60, rue des Frères-Flavien - 75976 Paris cedex 20

Comptes Combinés 2016

Comptes combinés 2016

Sommaire

I – Rapport Financier	page 2
II – Bilan et Compte de résultat	page 4
III – Annexe aux comptes combinés	page 8
• Faits marquants	page 8
• Principes comptables généraux	page 8
• Changement de méthodes et corrections d’erreurs	page 8
• Périmètre de combinaison	page 11
• Variations des immobilisations et amortissements	page 13
• Variations des provisions et provisions réglementées	page 15
• Valeurs mobilières et disponibilités	page 16
• Etat des créances et des dettes	page 17
• Fonds dédiés	page 20
• Comptes de régularisation	page 20
• Réserves et fonds associatifs	page 22
• Compte de résultat	page 26
• Proposition d’affectation de résultat	page 28
IV - Compte d’emploi des ressources	page 31
• Ressources	page 32
• Emplois	page 34
V - Engagements hors bilan et informations complémentaires	page 35
VI – Rapport du commissaire aux comptes	page 39

Comptes combinés 2016

I - Rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Présentation de la Fondation

L'Armée du Salut naît en pleine révolution industrielle à la fin du XIX^{ème} siècle. Elle est fondée, en 1878, par le pasteur anglais William Booth, choqué par le spectacle des foules ouvrières qui s'entassaient dans les quartiers pauvres de l'Est londonien.

Aujourd'hui, l'Armée du Salut est une structure internationale implantée dans plus de 120 pays et rassemble 2,5 millions de salutistes à travers le monde. Elle intervient partout où la nécessité l'exige et où son aide est acceptée. Le Quartier Général International, basé à Londres, est placé sous l'autorité d'un Général qui coordonne l'action au niveau mondial et fixe les grandes orientations. Chaque territoire possède un Quartier Général National. En France, le chef de territoire est le Colonel Daniel Naud.

La Fondation de l'Armée du Salut est constituée le 11 avril 2000, et devient un organisme reconnu d'utilité publique. Elle tire son origine de l'AOFBAS (Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut) également reconnue d'utilité publique en 1931.

La Fondation de l'Armée du Salut met son engagement et sa compétence au service, de tous ceux qui souffrent, de personnes fragilisées par des accidents de la vie, des dépendances ou des précarités de tous types.

La mission sociale de la Fondation de l'Armée du Salut est globale, et s'articule autour de :

- l'urgence sociale qui consiste à lutter contre l'exclusion et promouvoir l'insertion ;
- l'insertion des plus démunis en milieu ordinaire de vie, par l'éducation, la formation, la culture, le logement et le travail ;
- l'accueil et l'écoute des personnes en situation de détresse ainsi que la distribution de secours et d'aide alimentaire ;
- l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement des enfants et des personnes âgées et handicapées ;
- la gestion d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, de centre de vacances et de loisirs. A ce titre, le soutien de la Fondation, par l'intermédiaire de subventions de quelle que nature que ce soit, à ces établissements et services, dont certains peuvent être sous financement public et gestion contrôlée, fait partie intégrante de ses missions sociales, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes accueillies.

Toutes les actions mises en oeuvre en support, et pour permettre la réalisation de ces missions sociales, sont ainsi intégrées dans le périmètre des missions sociales de la Fondation.

Présentation de l'association Travail et Partage

L'association Travail & Partage est un dispositif faisant partie de l'Economie Sociale et Solidaire, plus particulièrement des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Créée en 1993 par l'Armée du Salut, l'Association Intermédiaire remplit une mission d'intérêt général en concourant à la lutte contre la précarité et les exclusions (art. L115-1 du Code de l'action sociale et des familles). Afin de remplir ses missions et objectifs légaux, Travail et Partage mène une double activité : production économique et accompagnement des salariés en insertion.

Présentation de la SCI Paris Les Lilas

La SCI Paris Lilas est propriétaire du terrain sur lequel la Fondation a fait édifier et aménagé l'ensemble immobilier sis, 60 rue des Frères Flavien à Paris 20^{ème}, dans le cadre d'un bail à construction consenti en 1985. Ce bail d'une durée de 30 ans est arrivé à son terme en 2015.

La SCI Paris Les Lilas est détenue par la Fondation de l'Armée du Salut à hauteur de 80% et par la Congrégation de l'Armée du Salut en France à hauteur de 20%.

Comptes combinés 2016

Capacité d'accueil

Capacité d'accueil (en nombre de personnes)	31.12.2016
Secteur Inclusion	2 990
Accueil de jour	240
Hébergement temporaire	750
CHRS et autres hébergements pérennes	1100
Résidences sociales et pensions de famille	900
Secteur Handicap - Dépendance - Soins	1 220
EHPAD	690
Etablissement médico-social pour personnes handicapées	180
FAM	150
Maison d'accueil spécialisée	50
SSR	50
Accueil de jour et hébergement temporaire	100
Secteur Jeunesse	401
Maison d'enfants à caractère social	50
Centre éducatif	125
ITEP	140
Lieu de vie	6
Résidence maternelle	80
Total	4 611

Effectifs au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, la Fondation compte parmi ses effectifs 2 020 salariés hors contrats de remplacement et contrats d'insertion, soit 1 837 E.T.P. (Equivalent Temps Plein) (contre 1 984 salariés, soit 1 809 E.T.P. constatés au 31 décembre 2015).

L'association Travail et Partage a produit sur l'exercice 2016, 38 900 heures de travail, soit 24.2 ETP. L'activité économique est en hausse et a permis d'employer 106 salariés en insertion.

Comptes combinés 2016

II - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Actif (en euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Montant brut	Amortissements Dépréciations	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles (note 1)				
Frais d'établissement	2 327 792	2 202 445	125 347	562 705
Logiciels	1 379 400	1 300 798	78 602	102 200
Autres immobilisations incorporelles en cours	95 230		95 230	94 350
Immobilisations corporelles (note 2)				
Terrains et aménagements	39 066 577	1 067 490	37 999 087	38 034 177
Constructions	217 197 110	87 867 795	129 329 315	131 542 010
Installations techniques, matériel et outillage	8 884 096	6 093 778	2 790 318	2 986 061
Autres immobilisations corporelles	18 791 712	13 324 467	5 467 245	5 226 102
Immobilisations en cours	20 135 252		20 135 252	16 492 443
Immobilisations financières (note 3)				
Titres de participation et autres titres immobilisés	498 659		498 659	496 157
Autres immobilisations financières	307 583		307 583	270 209
Actif immobilisé	308 683 411	111 856 773	196 826 638	195 806 414
Stocks				
Approvisionnements divers	74 031		74 031	133 027
Avances & acomptes versés	128 906		128 906	110 017
Créances (notes 9 et 12)				
Redevables et comptes rattachés	11 955 750	11 617	11 944 133	12 242 450
Clients et comptes rattachés	4 642 221	626 702	4 015 519	3 808 278
Autres créances	5 102 775		5 102 775	5 922 900
Valeurs mobilières de placement (note 7)	5 531 480		5 531 480	21 278 635
Disponibilités (note 8)	48 173 001		48 173 001	49 472 739
Actif circulant	75 608 164	638 319	74 969 845	92 968 046
Comptes de régularisation	623 132		623 132	443 473
Total de l'actif	384 914 706	112 495 092	272 419 614	289 217 932

Comptes combinés 2016

II - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Passif (en euros)	31.12.2016	31.12.2015
Fonds Propres (note 15)	122 729 382	117 341 938
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Dotation statutaire	112 780 950	16 438 993
Apports Legs et Donations		9 318 418
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	6 731 939	43 779 044
Ecart de réévaluation		59 911 777
Réserves	8 184 315	17 581 163
Report à nouveau	-7 818 438	-3 966 245
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-3 589 186	-5 076 718
Amortissements comptables excédentaires différés		-25 490 485
Résultat de l'exercice	6 439 802	4 845 991
Autres Fonds Associatifs (note 16)	10 171 268	9 493 480
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apport Legs et Donations	26 848	26 848
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	1 592 617	1 592 617
Réserves	17 399 608	15 350 278
Résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités "Agréées"	-477 634	-936 878
Résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités "Tiers"	-852 255	871 487
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-7 517 916	-7 410 872
Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables (note 17)	19 725 461	19 197 856
Provisions réglementées (note 5)	10 827 912	15 421 368
Intérêts Minoritaires (note 6)	3 649 344	93 310
Fonds associatifs	167 103 367	161 547 951
Provisions pour risques et charges (note 4)	4 146 123	7 695 506
Fonds dédiés (note 13)	4 213 017	5 002 242
Dettes financières (note 10)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62 022 817	83 278 617
Dettes financières diverses	1 220 237	1 229 448
Dettes (notes 11 et 12)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 314 421	7 863 288
Dettes fiscales et sociales	15 959 086	15 726 930
Autres dettes	3 823 678	3 963 190
Comptes de régularisation (note 14)	6 616 869	2 910 760
Dettes et comptes de régularisation	96 957 108	114 972 233
Total du passif	272 419 614	289 217 932
(*) dont concours bancaires couverts par placements de mêmes montants enregistrés à l'actif	9 206 806	31 448 548

Comptes combinés 2016

II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en euros)	année 2016	année 2015
Produits		
Prestations de services	121 450 164	115 707 835
Dons et Legs	10 263 128	13 525 634
Correction d'erreurs produits d'exploitation		2 444 678
Autres produits	8 650 072	8 982 092
sous-total	140 363 364	140 660 239
Production immobilisée		2 130
Reprises sur amortissements et provisions & transferts de charges	5 319 743	5 771 441
Autres produits de gestion courante	296 500	354 383
Produits d'exploitation (note 18)	145 979 607	146 788 193
Achats		
Approvisionnements	666 234	711 775
Variation de stocks	3 139	24 372
Achats non stockés de matières et fournitures	10 294 905	9 736 555
Achats de marchandises	22 273	
sous-total	10 986 551	10 472 702
Autres achats et charges externes	33 835 899	31 387 838
Impôts, taxes et versements assimilés		
Impôts et taxes sur rémunérations	6 141 698	6 129 191
Autres impôts et taxes	739 689	762 936
Charges de personnel		
Salaires et traitements	53 416 272	52 944 953
Charges sociales	23 110 935	23 132 147
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements	9 112 694	10 305 352
Dotations aux provisions	1 018 003	1 298 610
Autres charges de gestion courante	2 719 793	2 461 426
Charges d'exploitation (note 18)	141 081 534	138 895 155
Résultat d'Exploitation	4 898 073	7 893 038

Comptes combinés 2016

II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

(en euros)	année 2016	année 2015
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	281 827	356 952
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	42 249	154 380
Reprises sur provisions		
Produits financiers (note 19)	324 076	511 332
Intérêts et charges assimilées	1 212 993	1 369 257
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements	176	
Dotations aux amortissements et provisions		
Charges financières (note 19)	1 213 169	1 369 257
Résultat Financier	-889 093	-857 925
Résultat Courant des op. d'exploitation et financières	4 008 980	7 035 113
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	161 038	33 057
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 224 036	3 382 913
Reprises sur provisions	168 597	574 681
Correction d'erreur reprise sur provisions	1 724 033	
Produits exceptionnels (note 20)	3 277 704	3 990 651
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	421 876	181 860
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	343 675	4 238 476
Dotations aux amortissements et provisions	664 622	1 263 770
Charges exceptionnelles (note 20)	1 430 173	5 684 106
Correction d'erreur - Résultat exceptionnel	3 459 480	
Résultat Exceptionnel	5 307 011	-1 693 455
Impôts sur les sociétés		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-1 236 388	-1 676 757
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 916 232	1 180 566
Total des produits	154 957 100	152 470 742
Total des charges	144 961 264	147 625 277
Résultat de l'Exercice	9 995 836	4 845 465
Résultat Groupe Fondation Armée du Salut	6 439 802	4 845 991
Résultat de l'exercice des activités "Agréées"	2 832 621	2 279 328
Résultat de l'exercice des activités "Tiers"	2 714 923	200 044
Résultat de l'exercice des activités "Propres"	892 258	2 366 619
Résultat Minoritaires	3 556 034	-526

Comptes combinés 2016

III - Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2016

Faits marquants

Au cours de l'exercice 2016, la Fondation de l'Armée du Salut a poursuivi les chantiers engagés dans le cadre de ses programmes immobiliers ; 10 517 K€ d'immobilisations corporelles et incorporelles ont été réalisés, dont 5 888 K€ d'immobilisations relatives aux projets de réhabilitation et de restructuration du patrimoine immobilier.

Compte-tenu de liens opérationnels forts entre la Fondation de l'Armée du Salut, l'Association Travail et Partage et la S.C.I. Paris Les Lilas, une convention de combinaison est contractualisée et forme le Groupe Fondation de l'Armée du Salut.

L'entité combinante chargée d'établir les comptes annuels est désignée comme étant la Fondation de l'Armée du Salut.

L'exercice 2016 est le premier exercice de combinaison pour le Groupe Fondation de l'Armée du Salut. Les informations relatives à la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 présentées à titre comparatif n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Principes comptables généraux

Les comptes combinés de l'exercice sont établis conformément au règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2012, modifiant et complétant l'annexe sur la Combinaison des comptes du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques.

Les entités du périmètre établissent leurs comptes annuels dans le respect des dispositions réglementaires suivantes :

- le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et ses actualisations ;
- le règlement C.R.C 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et ses actualisations (version consolidée du 20 septembre 2016) ;
- l'instruction codificatrice N° 09-006-M22 du 31 mars 2009 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux (ci-après " instruction M22 ") et complétée par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au plan comptable applicable pour ces établissements.

Les principes d'établissements des comptes annuels ont été respectés : Image fidèle, Comparabilité et Continuité d'activité, Régularité et sincérité, Prudence et Permanence des méthodes (sauf changement présenté dans le paragraphe Changements de méthode et corrections d'erreurs).

Changement de méthode et corrections d'erreurs

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

Corrections d'erreurs :

Conformément à l'Article 122-5 du PCG, les corrections résultant d'erreurs ou d'omissions matérielles sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées ; sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.

En 2015, dans un souci d'amélioration de l'information financière, La Fondation de l'Armée du Salut avait été conduite à modifier le traitement comptable des legs et donations non affectés, antérieurement constatés en produits constatés d'avance. Des legs qui correspondaient à des biens durables ont ainsi été comptabilisés en produits de l'exercice pour un montant global de 2 445 K€.

Comptes combinés 2016

Des corrections d'erreurs sont intervenues en 2016, à savoir :

-  Débouclage de l'opération du bail à construction liant la SCI Paris – Les Lilas à la Fondation

Depuis le 31 mai 1985, un bail à construction portant sur l'ensemble immobilier sis 60, rue des Frères Flavien 75020 -PARIS, lie la SCI Paris les Lilas à la Fondation Armée du Salut
Les caractéristiques essentielles de ce bail sont les suivantes :

Éléments clés du BAC	Descriptif sommaire
Engagement de construction du preneur	Expressément stipulé à l'article 1° du Bail à construction
Date de signature	31 mai 1985
Durée	30 ans
Echéance	31 mai 2015
Engagement de louer à la sortie du bail	Prévu au bail pour une période supplémentaire de 9 ans (article 13°) mais après restitution des actifs

Le dénouement du bail à construction, qui devait intervenir le 31/05/2015, n'a pas été constaté dans les comptes de la Fondation en 2015.

Le débouclage du bail a eu un impact :

- Sur les comptes annuels de la Fondation de l'Armée du Salut :

Le débouclage de cette opération est intervenu en 2016 et a un impact négatif de 13.510 K€ sur le résultat de l'exercice suivant le détail ci-après :

- Sortie des constructions (Valeur Nette Comptable) 16.970 K€
- Reprise des amortissements dérogatoires 3.460 K€
- Impact sur le résultat 2016 13.510 K€

➔ L'impact de cette correction est présenté au sein du résultat exceptionnel.

- Sur les comptes de la SCI Paris Les Lilas ; un produit exceptionnel a été constaté sur 2016 pour un montant de 16 970 K€.

Le débouclage de cette opération a eu pour effet la reconnaissance d'un actif au bilan de la SCI Paris – Les Lilas à la Fondation en contrepartie du compte de résultat et pour un montant identique à celui de la cession d'actif comptabilisée par la Fondation. Cette opération étant interne au périmètre de combinaison, les impacts en résultat ont été neutralisés.

-  Le traitement des amortissements comptables excédentaires différés et amortissements dérogatoires

- Pour des établissements en gestion agréée :

Dans les cas de financement attribué par l'autorité de tarification sur une période plus longue que la durée d'utilisation de l'actif, les excédents d'amortissements comptables sont affectés après la clôture de l'exercice, au débit d'un sous compte 116-1 « Amortissements comptables excédentaires différés » (Amortissement comptable économique- Amortissement comptable budgétaire).

La Fondation n'a pas appliqué la méthode prévue par les textes. Les amortissements excédentaires ont été pré-affectés en utilisant un compte de produit « reprise d'amortissement ».

- Pour les établissements en gestion propre et gestion tiers :

Cette même pratique a également été utilisée pour le traitement des amortissements comptables excédentaires différés pour les établissements sous gestion propre et gestion « tiers ». Pour ces établissements, les

Comptes combinés 2016

amortissements comptables excédentaires différés sont assimilables à des pertes et doivent être constatés en report à nouveau.

Il a été procédé en 2016 au reclassement de ces sommes portées en « amortissements comptables excédentaires différés » en report à nouveau débiteur pour un montant de 25.490 K€ - Compte 119-6.

La justification d'un amortissement comptable dérogatoire lié au différentiel entre durée d'amortissement comptable et durée d'amortissement budgétaire est inappropriée sur les structures sous gestion propre et tiers. Il a été procédé en 2016 à une reprise d'amortissements dérogatoires. L'impact sur le résultat est de 1 710 K€.

➔ L'impact de cette correction est présenté au sein du résultat exceptionnel.

📊 La reconstitution de la dotation statutaire conformément aux statuts de la Fondation

Selon l'article 10 des statuts de la Fondation, la dotation statutaire devrait s'élever au 31 décembre 2016 à 112.780.950 € dont dotation statutaire initiale 111.950.365 € augmentée de 830.585 € de réserve statutaire. La dotation statutaire de la Fondation n'a pas été traduite comptablement lors du passage de l'association en Fondation.

Pour autant, cette dotation est composée de postes comptables de la classe 10 (Fonds propres) qui permettent de justifier ce montant.

Il a été procédé au reclassement des sommes traduites dans les comptes de fonds propres appartenant sans aucune contestation possible à la Fondation et pouvant constituer sa dotation statutaire.

L'information pro forma présente l'impact sur les fonds propres 2015 de corrections d'erreurs décrites ci-avant, à savoir :

- la correction sur la reconstitution de la dotation statutaire conformément aux statuts de la Fondation ;
- le reclassement des amortissements comptables excédentaires différés en report à nouveau.

Ces corrections portent sur des erreurs au sein des fonds propres, elles ont donc été directement imputées sur les fonds propres (art.122-5 PCG).

	2016	2015 <i>proforma</i>	2015
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Dotation statutaire	112 780 950	112 780 950	16 438 993
Apports legs et donations	-	-	9 318 418
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	6 731 939	6 636 980	43 779 044
Ecart de réévaluation	-	-	59 911 777
Réserves	8 091 615	7 639 716	17 487 937
Report à nouveau	- 7 725 738	- 9 484 982	- 3 873 020
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	- 3 589 186	- 5 076 718	- 5 076 718
Amortissements comptables excédentaires différés	-	-	25 490 485
Résultat de l'exercice			
Résultat de l'exercice des activités "Agréées"	2 832 621	2 279 328	2 279 328
Résultat de l'exercice des activités "Tiers"	2 714 923	200 044	200 044
Résultat de l'exercice des activités "Propres"	892 258	2 366 619	2 366 619
Fonds Propres	122 729 382	117 341 938	117 341 938

Comptes combinés 2016

Périmètre de combinaison

Les entités ci-dessous ont été combinées selon la méthode de l'intégration globale, pour 100 % de leur activité, et constituent le "groupe Fondation de l'Armée du Salut" :

- SCI Paris les Lilas (% de contrôle et % d'intérêt : 80 %) : société civile immobilière contrôlée par la Fondation de l'Armée du Salut ;
- Association Travail et Partage : association adhérente aux valeurs de la Fondation dont l'activité est supervisée par le personnel de la Fondation qui en assume les risques économiques et financiers ;
- La Fondation de l'Armée du Salut.

Toutes ces entités ont leur siège social à Paris 20^{ème}, 60 rue des Frères Flavien.

La SCI Le Plateau (% de contrôle et % d'intérêt : 7,9 %), n'a pas été intégrée dans le périmètre de combinaison du fait de l'impact financier considéré comme négligeable.

Les titres de la SCI Le Plateau sont comptabilisées parmi les "Titres de participation".

La Fondation de l'Armée du Salut s'organise à partir du Siège, organisme gestionnaire, et des 49 établissements et services répartis sur la France dans 3 secteurs d'activité :

Secteur Inclusion

- Belfort "As de Carreau" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Chambon-sur-Lignon "Pause Café" : chantiers d'insertion – ACI -
- Dunkerque "Au Cœur de l'Espoir" : centre d'accueil de jour – CAJ -
- Le Havre "Le Phare" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Lille "Les Moulins de l'Espoir" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Louviers "Résidence Henri Durand" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Lyon "La Cité de Lyon" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Marseille "Résidence William Booth" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Mazamet "Résidence Foch" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Metz "Le Passage et l'Escale" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale,
- Monnetier-Mornex "Les Hutins" : maison relais,
- Mulhouse "Le Bon Foyer" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Neuilly "L'Amirale Major Georgette Gogibus" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Nîmes "Les Glycines" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Paris "Résidence Catherine Booth" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Paris "Centre Espoir" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Paris "Fort de Nogent" : centre d'hébergement d'urgence – CHU -
- Paris "Maison du Partage" : espace solidarité insertion – ESI -
- Paris "Mouzaïa" : centre d'hébergement d'urgence – CHU -
- Paris "Palais du Peuple" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Paris "Palais de la Femme" : résidence sociale,
- Paris "Résidence Albin Peyron" : hôtel social,
- Paris "Saint Martin" : espace solidarité insertion – ESI -
- Reims "Le Nouvel Horizon" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Rouen "Résidence du Vieux Marché" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Saint-Germain-en-Laye : centre d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS -
- Thiais : résidence sociale

Secteur Enfance - Jeunesse

- Chamborigaud "Chausse" : centre de rencontres,
- Lyon "Arche de Noé" : centre de loisirs sans hébergement – CLSH -
- Mulhouse "Foyer Marie Pascale Péan" : foyer d'action éducative – FAE -
- Paris "Résidence maternelle Les Lilas" : centre maternel,

Comptes combinés 2016

- Pleugueneuc "Les Crêts Péclets" : lieu de vie
- Saint-Malo "Les Enfants de Rochebonne" : maison d'enfants à caractère social – MECS -
- Strasbourg "Le Foyer du Jeune Homme" : foyer d'action éducative – FAE -

Secteur Handicap – Dépendance - Soins

- Ardenay "Le Château d'Auvilliers" : établissement ou service d'aide par le travail – ESAT –
- Bormes-les-Mimosas "Résidence Olive et Germain Braquehais" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- Chantilly "L'Arc en ciel" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- La Mothe Saint-Héray "Notre Maison" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- Marseille "Résidence Georges Flandre" : foyer d'accueil médicalisé – FAM –
- Monnetier-Mornex "Résidence Leirens" : foyer d'accueil médicalisé – FAM –
- Montfermeil "Le Grand Saule" : maison d'accueil spécialisé – MAS –
- Montpellier "Institut Nazareth" : institut thérapeutique éducatif et pédagogique – ITEP -
- Nîmes "Villa Blanche Peyron" : institut thérapeutique éducatif et pédagogique – ITEP –
- Saint-Etienne "La Sarrazinière" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- Saint-Georges-les-Bains "Le Château" : centre de soins de suite et de réadaptation – SSR -
- Saint-Malo "Résidence Boris Antonoff" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- Strasbourg "Résidence Laury Munch" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD – et foyer d'accueil médicalisé – FAM -
- Tonneins "Le Soleil d'Automne" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –
- Waldighoffen "Résidence Heimelig" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –

Variation du périmètre des comptes annuels combinés

Le périmètre des comptes annuels intègre 49 établissements secondaires, contre 48 en 2015, représentant 143 structures et services, répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine :

- secteur Inclusion : 27 établissements,
- secteur Enfance - Jeunesse : 7 établissements,
- secteur Handicap – Dépendance - Soins : 15 établissements.

L'établissement les Crêts-Péclets situé sur la commune de Pleugueneuc en Ille-et-Vilaine, a débuté son activité en mars 2016. Il est un lieu de vie pour six jeunes en pertes de repères.

Les opérations liées aux fermetures des établissements de Marseille UHU et de Villeparisis sont intégrées au périmètre des comptes annuels mais ne réalisent pas d'activité.

Pas de variation pour l'association Travail et Partage, ni pour la SCI Paris Les Lilas.

Principes généraux de combinaison

Les bilans et comptes de résultat combinés résultent du cumul des comptes annuels des différentes associations, fondations et sociétés comprises dans le périmètre, éventuellement après retraitements et reclassements (harmonisation des plans de comptes).

Les comptes réciproques, actifs et passifs, charges et produits, sont éliminés sans incidence sur le résultat combiné. Les profits et pertes internes, et les éventuelles provisions constatées sur des opérations internes sont également éliminés. Ces éliminations ont une incidence sur le résultat combiné.

L'élimination des titres et le partage des capitaux propres sont effectuées en référence au CRC n°99-02.

Les intérêts minoritaires sont constatés.

Comptes combinés 2016

La combinaison des comptes nécessite par ailleurs de construire le compte d'emploi des ressources (CER) selon les règles d'affectation des ressources au financement des emplois qui sont propres à l'ensemble combiné et par conséquent déterminent la variation des fonds propres liée à la générosité publique du bilan combiné.

Chaque établissement de la Fondation dispose par ailleurs d'une comptabilité autonome.

Une comptabilité analytique adaptée lui permet de rattacher les charges et les produits à chacune des activités ou projets. En effet, les établissements du secteur sanitaire et social sont amenés à rendre compte à chaque financeur des conditions d'utilisation des fonds et isoler leurs activités propres.

Variation des immobilisations et amortissements

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un plan d'amortissement linéaire sur 5 ans.

Le poste est réparti entre des frais d'établissement et des logiciels.

S'agissant des frais d'établissement, conformément à l'instruction M22bis, ils correspondent aux frais attachés aux opérations d'ouverture qui conditionnent l'existence, l'activité ou le développement de l'établissement, mais dont le montant ne peut pas être rapporté à des productions de biens ou de services déterminés. Ils sont amortis dans un délai qui ne peut excéder cinq ans.

La variation par rapport à l'exercice précédent s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2016
Valeurs brutes					
Frais d'établissement	2 304	24			2 328
Logiciels	1 364	26	11		1 379
Immobilisations incorporelles en cours	94	1			95
Total	3 762	51	11	-	3 802
Amortissements					
Frais d'établissement	1 742	461			2 203
Logiciels	1 262	49	11		1 300
Total	3 004	510	11	-	3 503

Note 2 : Immobilisations corporelles

Les bâtiments, installations, agencements, aménagements et ouvrages d'infrastructure sur des terrains gérés par le Siège et acquis avant le 31 décembre 1990, sont comptabilisés à leur valeur de réévaluation.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les constructions et agencements de la Fondation ont fait l'objet d'une décomposition dans la mesure où les composants ont des durées d'utilisation différentes, à l'exception des biens dont la réhabilitation est en cours ou prochaine.

Le plan d'amortissement utilisé se réfère à la méthode linéaire et à la durée d'utilisation estimée des biens. Celle-ci est prise en compte à partir de la date d'origine des biens pour les constructions et les agencements acquis avant le 31 décembre 2007, puis pour toute acquisition d'immobilisation à partir du 1^{er} janvier 2008.

Les taux d'amortissement comptables appliqués sont les suivants :

- 10 % agencements et aménagements des terrains,
- 2 % structure des constructions,
- 5 % - 6.66% - 10% installations générales et aménagements des constructions,
- 10 % installations complexes spécialisées,
- 20 % matériels, outillages, matériel de transport, matériel de bureau et informatique, mobiliers
- 33 % autres immobilisations corporelles

Comptes combinés 2016

Lorsque les durées d'amortissement fixées par les financeurs diffèrent de la durée d'utilisation estimée, il en découle, soit des amortissements dérogatoires (note 5), soit des amortissements "comptables excédentaires" différés (note 14).

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augm.	Dim.	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2016
Valeurs brutes					
Terrains et agencements	38 960	98		8	39 066
Constructions / Agencements	213 212	941	477	3 521	217 197
Install. Tech. / Mat. Outillage	8 646	416	197	19	8 884
Autres Immo. Corporelles	17 867	1 703	813	35	18 792
Immobilisations en cours	16 492	7 307	80	-3 583	20 136
Total	295 177	10 465	1 567	-	304 075
Amortissements					
Terrains et agencements	926	141			1 067
Constructions / Agencements	81 670	6 382	184		87 868
Install. Tech. / Mat. Outillage	5 660	610	176		6 094
Autres Immo. Corporelles	12 641	1 466	783		13 324
Total	100 897	19 125	11 669	-	108 353

Les augmentations constatées sur les **immobilisations en cours** sont liées aux différents chantiers de construction et de réhabilitation entamées par la Fondation.

On relève plus spécialement :

- sur le secteur Inclusion :

- > poursuite de la réhabilitation dans le cadre d'un programme d'humanisation du CHRS parisien "Catherine Booth" (2 273 K€) ;
- > réalisation de travaux dédiés à l'ouverture d'un dispositif d'accueil de type pension de famille sur la Résidence Albin Peyron (354 K€) ;
- > réalisation de travaux dans le cadre du transfert d'accueil des résidents de la maison relais adossée au CHRS de Louviers (299 K€) vers un nouveau site ;

- sur le secteur Handicap-Soin-Dépendance :

- > poursuite de la réhabilitation de l'EHPAD de Saint-Etienne (2 698 K€) ;
- > poursuite de la réhabilitation de la MAS de Montfermeil (264 K€)

Note 3 : Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable des titres.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque d'irrecouvrabilité.

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2016
Valeurs brutes					
Titres de participation	16				16
Autres titres immobilisés	480	3			483
Autres Immo. Financières	270	69	32		307
Total	766	72	32	-	806

Les titres de participation représentent la part de la Fondation dans le capital de la SCI Les Lilas (2 K€) et de la SCI du Plateau (14 K€).

Les autres titres immobilisés correspondent à des fonds de garantie et à des placements consécutifs à l'obtention des prêts bancaires réalisés par le Siège et les établissements en direct.

Comptes combinés 2016

Les autres immobilisations financières sont des dépôts et cautionnements.
Elles s'élèvent à 307 K€ et sont majoritairement à échéance supérieure à un an.

Variation des provisions et provisions réglementées

Note 4 : Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque la Fondation a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers, et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes ; c'est notamment le cas au niveau des provisions pour risques prud'homaux.

La décomposition du poste et sa variation par rapport à l'exercice précédent sont résumées ci-après :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2016
Provisions pour litiges	2 449	110	1 168		1 392
Provisions pour risques	14				14
Provisions pour charges liées au personnel	517		211		306
Provisions pour grosses réparations	1 683	76	325	-85	1 349
Provisions pour autres charges	3 033	522	2 469		1 086
Total	7 696	708	4 173	-85	4 146

La diminution constatée sur le poste « **Provisions pour autres charges** » correspond notamment à la reprise de provision pour charges constatée dans le cadre de la cessation d'activité de Marseille UHU La Madrague pour 1 100 K€.

Note 5 : Provisions réglementées

Elles sont constituées dans le cadre des dispositions prévues dans l'instruction M22 (Cf principes comptables généraux).

La « **Provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement** » peut être constituée dans deux cas :

- lorsqu'un établissement, après accord de l'autorité de tarification, a recours à l'emprunt pour faire face aux difficultés de trésorerie issues d'un décalage entre ses encaissements et ses décaissements, il peut doter la provision réglementée pour un montant au moins égal au remboursement annuel en capital du dit emprunt ;
- lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une dotation destinée à couvrir son besoin en fonds de roulement, il constitue une provision réglementée pour le montant de la dotation reçue.

La « **Provision réglementée pour renouvellement d'immobilisations** » est une possibilité offerte par la réglementation en vigueur. Elle est constituée par dotation lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une allocation anticipée destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement. Elle permet de limiter le recours à l'emprunt et de neutraliser certains coûts d'exploitation générés par des opérations d'investissement.

Les « **Amortissements dérogatoires** » sont constatés lorsque le financement accordé par l'autorité de tarification pour couvrir les dotations aux amortissements est effectué sur une période plus courte que la durée d'utilisation des biens amortissables concernés.

Le poste « **Différence sur réalisations d'actifs cédés** » correspond au transfert des plus-values de cessions d'éléments d'actifs, avant la clôture de l'exercice au cours duquel la cession a été constatée. Explicitement prévue

Comptes combinés 2016

aux articles R314-81 et R314-95 du CASF, cette réserve permet ainsi le renforcement des possibilités d'autofinancement des établissements sociaux et médico-sociaux.

La variation par rapport à l'exercice précédent s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2016
Provision réglementée destinée à renforcer la couverture du BFR	625				625
Provision réglementée pour renouvellement d'immobilisations	2 199	355	10	85	2 629
Amortissements dérogatoires	11 742	274	5 332		6 684
Différence sur réalisation d'actifs	856	45	10		891
Total	15 421	674	5 352	85	10 828

La variation de 5 058 K€ constatée sur les amortissements dérogatoires intègre une reprise de 3 460 K€ inhérente à la sortie du bâtiment sis 60 rue des Frères Flavien 75 020 Paris (note changement de méthode et corrections d'erreurs – débouclage du bail à construction), et une reprise de 1 724 K€ liée à la correction d'erreurs mentionnée à la note traitement des amortissements comptables excédentaires différés et amortissements dérogatoires.

Note 6 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part de la Congrégation de l'Armée du Salut dans les comptes de la SCI Paris Les Lilas.

(en milliers d'euros)	2016	2015
Résultat -Quote part minoritaire	3 556	- 1
Fonds propres -Quote part minoritaire	93	94
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	3 649	93

La quote-part de résultat des minoritaires sur l'exercice correspond principalement à l'impact sur le résultat du débouclage du bail à construction dans les comptes individuels de la SCI – Paris Les Lilas (Cf changement de méthode et corrections d'erreurs – Débouclage de l'opération bail à construction liant la SCI Paris Les Lilas à la Fondation).

Valeurs mobilières et disponibilités

Note 7 : Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à la valeur historique et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur liquidative au 31 décembre est inférieure.

Il s'agit de placements de trésorerie, généralement à court terme.

La valeur de marché s'élève à 7 935 K€ au 31 décembre 2016. La plus-value nette latente de 2 404 K€ qui ne sera effective qu'à la cession des valeurs correspondantes, n'est pas comptabilisée par application des principes comptables. Seuls les revenus acquis à la clôture de l'exercice sont enregistrés.

Comptes combinés 2016

Note 8 : Disponibilités

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Total au 31.12.2015
les comptes courants bancaires	48 057	49 388
les caisses et fonds de caisse	116	85
Total	48 173	49 473

Etat des créances et des dettes

Note 9 : Créances

Les principales créances sont relatives :

- aux prix de journée ou à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée,
- aux subventions à recevoir (de l'Etat, des Régions, Départements, Communes et des Autres Tiers) relatives aux services non pérennisés et sous gestion contrôlée,
- aux ventes des produits et prestations des établissements.

Les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité sont dépréciées en fonction de leur ancienneté.

Leur décomposition à la clôture de l'exercice est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Total au 31.12.2015
« Redevables et comptes rattachés »		
Caisses de sécurité sociale	556	612
Départements	2 600	3 549
État (1)	8 627	7 910
Autres tiers payants	173	179
moins : provision pour dépréciation	-12	-8
Total Redevables et comptes rattachés	11 944	12 242
« Clients et comptes rattachés »		
Usagers et clients	4 642	4 254
moins : provision pour dépréciation	-627	-446
Total Clients et comptes rattachés	4 016	3 808
« Autres créances »		
Fournisseurs débiteurs	94	199
Personnel et comptes rattachés	165	144
Organismes sociaux	913	952
État, impôts et taxes (2)	2 151	2 259
Débiteurs divers	1 585	2 329
Débiteurs divers : autres produits à recevoir	196	40
moins : provision pour dépréciation	-	-
Total Autres créances	5 103	5 923

(1) La dette de l'Etat concerne notamment l'engagement constaté sur les subventions d'investissement à recevoir afférentes aux projets immobiliers en cours, à savoir : le CHRS parisien "Résidence Catherine Booth" (3 079 K€) et la MAS de Montfermeil (1 200 K€).

La créance « Etat - Fonds 1985 » régie par l'article R314-96 s'élève à 1 327 K€.

(2) Le poste « état, impôts et taxes » comprend principalement un montant de 2 065 K€ de TVA à récupérer sur les investissements immobiliers. Ce compte sera soldé à la réception des décomptes généraux définitifs.

Comptes combinés 2016

Note 10 : Dettes financières

Les « **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit** » correspondent aux emprunts effectués auprès d'organismes bancaires et aux découverts bancaires.

Les « **Emprunts** » souscrits par la Fondation au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 120 K€. Les remboursements effectués en 2016 s'élèvent à 3 660 K€.

Les « **Dettes financières diverses** » représentent principalement les cautions reçues des résidents (1 187 K€).

Note 11 : Dettes

Le poste « **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** » comprend les dettes sur achats liés à l'activité courante du groupe Fondation de l'Armée du Salut (6 113 K€), et les dettes sur immobilisations (1 201 K€).

La composition des « Dettes fiscales et sociales », à la clôture de l'exercice est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Total au 31.12.2015
Personnel et comptes rattachés	6 589	5 742
Organismes sociaux et comptes rattachés	7 359	7 795
État et Collectivités Publiques	2 011	2 190
Total	15 959	15 727

Le poste « Autres dettes » se compose de :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Total au 31.12.2015
Ressources à reverser	1 595	1 351
Fonds des résidents en dépôt	298	299
Créditeurs divers	1 138	1 849
Avances et acomptes des redevables	793	464
Total	3 824	3 963

Comptes annuels 2016

Note 12 : Etat des échéances des créances et des dettes

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances	
							à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :								
Créances rattachées à des participations	499	0	499	Emprunts obligataires convertibles (2)	0	0	0	0
Prêts (1)	15	0	15	Autres emprunts obligataires (2)	0	0	0	0
Autres	293	0	293	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit	48 264	3 834	15 307	29 122
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	1 220	500	720	0
Créances Clients et Comptes rattachés	16 598	13 450	3 148	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 113	6 113	0	0
Autres	5 103	5 103	0	Dettes fiscales et sociales	15 959	7 399	6 409	2 150
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	1 201	1 105	96	0
Charges constatées d'avance	623	623	0	Autres dettes (3)	3 824	3 171	653	0
				Produits constatés d'avance	6 617	6 617	0	0
TOTAL	23 130	19 176	3 954	TOTAL	83 198	28 740	23 185	31 273
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	120	0	12	108
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice				
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Comptes annuels 2016

Fonds dédiés (note 13)

Les fonds dédiés correspondent à des fonds affectés par des tiers à des projets définis et qui n'ont pas encore été utilisés conformément à l'engagement pris (C.R.C. Règlement n°99.01 du 16 février 1999).

Subventions de fonctionnement affectées		Situations				
		Fonds à engager au début de l'exercice	Engagement à réaliser sur ress. collectées	Utilisation en cours d'exercice	Virements de postes à postes	Fonds à engager en fin d'exercice
PROJET INFORMATIQUE	AD Unique	46				46
PROJETS ETABLISSEMENTS						
BELFORT	Urgence et maraudes	241	31	241		31
	Pérennisation	0	53			53
	Accomp. Logement	40		40		0
	Intermédiation locative	27	26			53
	FNARS	6		0		6
	Atelier informatique	0	3			3
	OETH	6			-6	0
CHANTILLY	Projet écriture résidents	5		2		3
	Projet sophrologie	10				10
DUNKERQUE	Ateliers résidents	1				1
LA MOTHE ST HERAY	Ergothérapeute	11				11
LE HAVRE	Urgence et maraudes	329	171	184		316
	CAO	0	40			40
	Accomp. Logement	108	30	54		84
	Evaluation interne	6				6
LILLE	Humanisation	150		150		0
	Captage appartement	11		11		0
	Equithérapie	4				4
LYON	ARCHE DE NOE	147	107	117	-76	61
MARSEILLE	CHRS	111	40	111		40
	Coordination santé	23	1	23		1
	Accomp. Logement	60	11	60		11
	Projet d'établissement	2		2		0
MAZAMET	Projet maison relais	13				13
MONNETIER LEIRENS	Formations qualifiantes	18	2	2		18
	Soutien à l'emploi	71	4	15		60
	Evaluation et analyse de la	8	4			11
	Bienveillance et ateliers	2	5	1		5
MONTPPELLIER	Gratification de stagiaires	8		3		5
NEUILLY	Vitrification	0	13			13
	Extension	0	5			5
NIMES	GLYCNES	21	5	21		5
	Intermédiation locative	55	7			62
PARIS	LE SIEGE	0	157	59		97
	ALBIN PEYRON	0	48			48
	CATHERINE BOOTH	0	13			13
	MOUZAIA	57		19		39
	Gratification de stagiaires	3				3
	Captage appartement	0	10			10
	Fondation de France	0	15			15
REIMS	Urgence et maraudes	468		250	-25	193
	Pérennisation	198	154	16		337
	CAO	26	28			54
	Accomp. Logement	14	40	5		49
	Evaluation	5				5
	Gratification de stagiaires	7		1		6
	Déménagement	11				11
ROUEN	Mise à l'abri	180	86	128		138
	Accomp. Logement	202	78	91		189
	Evaluation	4				4
ST MALO	EHPAD	0	4			4
ST ETIENNE	Formations qualifiantes	36				36
	Bienveillance	2				2
	Logiciel de soin	9				9
ST GERMAIN	Urgence et maraudes	9	11	9		11
	Analyse de la pratique	2				2
STRASBOURG	FJH	8				8
	Formations	8				8
Total		2 781	1 200	1 616	-108	2 257

Comptes combinés 2016

Dons manuels, legs et donations affectés	Situations				
	Fonds à engager au début de l'exercice	Engagement à réaliser sur ress. collectées	Utilisation en cours d'exercice	Virements de postes à postes	Fonds à engager en fin d'exercice
BELFORT	1	1		-2	1
BORMES LES MIMOSAS	3				3
CHANTILLY	2				2
CHAUSSE	1				1
LA MOTHE	142				142
LYON ARCHE NOE	1				1
MONNETIER LEIRENS	1		0		1
MULHOUSE CHRIS	0	6	3		3
PARIS LE SIEGE	52	25	77		0
PARIS PALAIS FEMME	10	2			11
PARIS LES LILAS	3				3
ST MALO EHPAD	0	1			1
WALDIGHOFFEN	1	1	2		0
Sous-total Dons manuels	216	36	83	-2	167
Legs et donations affectés à LE HAVRE	80		3		77
Legs et donations affectés à LES LILAS	223				223
Legs et donations affectés à REIMS	4				4
Legs et donations affectés à METZ	1				1
Legs et donations affectés à SAINT GEORGES	652		207		445
Legs et donations affectés à LE POLY GONE	434				434
Legs et donations affectés à MAISON DU PARTAGE	8		8		0
Legs et donations affectés à JEUNESSE	603				603
Sous-total Legs et donations affectés	2 005	0	218	0	1 787
Total	2 221	36	301	-2	1 954

Comptes de régularisation (note 14)

Les comptes de régularisation à l'actif correspondent aux charges constatées d'avance pour 613 K€.

Les comptes de régularisation au passif comprennent les legs en cours de réalisation pour 5 396 K€ à fin décembre 2016 ainsi que les produits constatés d'avance pour 1 217 K€.

En application du §51 du Règlement CRC 99-01, les encaissements et décaissements liés à la cession de biens provenant d'une succession, legs ou donation, sont comptabilisés en contrepartie d'un compte de régularisation (475 « legs et donation en cours de réalisation »). Lors de la réalisation effective et définitive d'un bien, ce compte de régularisation est soldé par le crédit d'un compte correspondant de produits pour le montant exact et définitif de la vente, net des charges d'acquisition ayant grevé le bien pendant sa transmission.

Comptes combinés 2016

Réserves et Fonds associatifs

Note 15 : Fonds Propres

Les « **Fonds propres** » ont été modifiés compte tenu des réaffectations comptables opérées pour reconstituer la dotation statutaire (note Changement de méthode).

Ils intègrent :

- les fonds associatifs sans droit de reprise, retraçant les moyens en nature ou en espèces versés à la Fondation de l'Armée du Salut en vue d'assurer sa mission ; ils ne peuvent être repris ni par les membres, ni par les apporteurs. Ils regroupent la valeur du patrimoine intégré, la réserve statutaire, les libéralités ayant le caractère d'apports et les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables ;
- des réserves réglementées qui sont issues de l'application de décisions d'affectations attribuées par le Conseil d'Administration de la Fondation ;
- le report à nouveau de la gestion libre des activités de la Fondation ;
- les dépenses refusées par l'autorité de tarification en application de l'article R314-52 du CASF ;
- le résultat de l'exercice de l'ensemble des activités de la Fondation.

La décomposition à la clôture de l'exercice et leur variation depuis l'exercice précédent sont résumées de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2016
Fonds propres					
Dotation statutaire	15 608			97 173	112 781
Réserve statutaire	831			-831	0
Libéralités ayant le caractère d'apport	9 318	250		-9 568	0
Subvention d'investissement	43 779	300	205	-37 142	6 732
Ecart de réévaluation	59 912			-59 912	0
Réserves	17 581	600	401	-9 596	8 184
Report à nouveau de la gestion propre	-3 966	2 418	657	-5 614	-7 819
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-5 077	2 533	1 046		-3 589
Amortissements comptables excédentaires différés	-25 490			25 490	0
Résultat de l'exercice	4 846	6 440	4 846		6 440
Total	117 342	12 542	7 155	-	122 728

Les « **Réserves** » sont affectées par décisions du Conseil d'Administration de la Fondation.

On distingue :

(en milliers d'euros)

Réserves

Autres réserves	36
Ressources affectées aux projets associatifs	8 148
Total	8 184

Les ressources affectées aux projets associatifs sont en diminution de 198 K€ par rapport à 2015. L'écart correspond :

- au prélèvement effectué au bénéfice du financement d'aménagements sur le dispositif d'accueil Samu Social du Havre (32 K€), de la délocalisation du site de Belfort (70 K€), et des travaux d'humanisation de Catherine Booth (300 K€) ;
- à l'affectation à la réserve pour projet associatif dans le cadre des travaux de restructuration de Saint-Etienne (600 K€).

Comptes combinés 2016

A fin décembre 2016, elles correspondent aux projets qui suivent :

(en milliers d'euros)	
Belfort	11
Le Havre	127
Marseille CHRS	35
Marseille FAM	25
Saint-Etienne	6 400
Réhabilitation insertion	1 550
Total	8 148

Les « **Dépenses refusées par l'autorité de tarification** » à fin décembre 2016 :

Suite à l'émission des rapports de contrôle 2014 et 2015, et au financement par le Siège de la Fondation en 2014 de 2 426 K€, les dépenses refusées sont évaluées à 3 589 K€ contre 5 077 K€ à fin décembre 2015.

Elles se composent d'une part de dépenses rejetées par l'autorité de tarification pour 1 497 K€, et d'autre part de provisions pour risques prud'homaux comptabilisées et rejetées par l'autorité de tarification pour 2 106 K€.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.16	Total au 31.12.15
Dépenses rejetées par l'autorité de tarification		
Secteur Inclusion	2 473	3 081
Secteur Jeunesse	109	118
Secteur Handicap - Dépendance	1 007	1 878
Total	3 589	5 077

Note 16 : Autres Fonds Associatifs

Les « **Autres fonds associatifs** » intègrent :

- les fonds associatifs avec droit de reprise, traduction d'une clause précisée dans l'acte d'apport (libéralités ayant le caractère d'apports, subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables) ;
- les réserves réglementées qui sont issues de l'application de décisions d'affectations attribuées par les autorités de tarification ;
- les résultats issus des établissements sous gestion contrôlées et en instance d'affectation ;
- les dépenses non opposables aux tiers financeurs.

La décomposition à la clôture de l'exercice et leur variation depuis l'exercice précédent sont résumées de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2016
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise	1 619				1 619
Réserves réglementées	15 350	2 049			17 399
Résultats sous gestion contrôlée	-65	2 479	3 700	-44	-1 330
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-7 411		150	44	-7 517
Total	9 493	4 528	3 851	-	10 171

Les « **Réserves réglementées** » sont issues de l'application de décisions d'affectation émises par les autorités de tarification.

Comptes combinés 2016

Globalement, la variation des réserves par rapport à l'exercice précédent s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentat°	Diminut°	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2016
Réserves réglementées					
Excédents affectés à l'investissement	6 355	485			6 840
Excédents affectés à la couverture du BFR	2 964				2 964
Autres réserves	6 031	1 564			7 595
Total	15 350	2 049	-	-	17 399

Les « **Autres réserves** » comprennent les réserves de compensation ainsi que des réserves plus générales destinées à couvrir les projets spécifiques à certains établissements.

(en milliers d'euros)	
Réserve de compensation des déficits	3 835
Réserve de compensation des charges d'amortissements	3 687
Réserve pour projet d'établissement	73
Total	7 595

Les « Résultats sous gestion contrôlée » :

Le compte « **résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités "Agréées"** » constate les résultats des exercices antérieurs des établissements dits agréés, approuvés par leur autorité de contrôle (ou en instance d'approbation). Ils font l'objet soit d'une reprise au budget des exercices suivants, soit d'une affectation en réserves.

Pour l'ensemble des autres **activités "Tiers"** subsistent dans les comptes de report à nouveau les résultats qui n'ont pas reçu d'affectation.

Les « **Dépenses non opposables aux tiers financeurs** » correspondent aux amortissements comptables excédentaires différés et aux dépenses pour congés payés et autres droits acquis par les salariés.

Globalement, leur variation par rapport à l'exercice précédent s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Total au 31.12.2016
Amortissements comptables excédentaires différés	-3 210			44	-3 166
Dépenses pour congés payés et congés épargne temps	-4 201		150		-4 351
Total	-7 411	-	150	44	-7 517

Comptes combinés 2016

Note 17 : Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables

Elles constituent des moyens de financement extérieurs à caractère répétitif et sont affectées à des éléments d'actif déterminés. Elles font l'objet d'une reprise au compte de résultat, comptabilisée en produits exceptionnels, au rythme de l'amortissement des biens qu'elles ont servis à financer.

Les principaux financeurs sont l'État et les Collectivités Publiques.

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentations	Diminutions	Quote-part de subv. virée au résultat	Virement de postes à postes	Total au 31.12.2016
ARTENAY	24	13	-	4		32
BELFORT	-	70	-	1	8	77
BORMES	1 083	-	-	32		1 050
CHAMBORIGAUD	3	-	-	214		3
CHAMBON	46	-	2	10		34
CHANTILLY	510	-	-	20		490
DUNKERQUE	3	-	-	1		2
LA MOTHE	857	-	10	60		787
LE HAVRE	189	21	-	20		190
LILLE	132	-	3	18		111
LOUVIERS	12	15	-	3		24
LYON	-	102	-	-		102
	2 883	-	-	156		2 727
MARSEILLE	1	-	-	1		-
MAZAMET	22	18	-	5		36
METZ	-	253	-	42		211
MONNETIER	27	-	-	4		23
MONTFERMEIL	2 000	-	-	-		2 000
MONTPELLIER	55	49	-	10		94
MULHOUSE	32	8	-	2		38
	62	-	-	10		52
NEUILLY	-	37	-	221		37
NIMES	281	5	-	13		273
PARIS	6 394	294	5 195	1		1 493
	12	5 195	-	-		5 207
	-	1	-	201		1
	63	-	-	26		38
	178	-	-	43		135
PLEUGUENEUC	-	226	-	9		217
REIMS	2 299	2	-	120		2 182
ROUEN	101	-	-	5		96
SAINT GERMAIN	96	-	29	26		40
SAINT ETIENNE	961	76	-	4		1 034
SAINT MALO	313	-	-	17		296
THIAIS	-	43	-	-		43
TONNEINS	65	-	-	4		61
VILLEPARISIS	418	-	-	-		418
WALDIGOFFEN	68	-	-	1		66
TRAVAIL ET PARTAGE	9	-	-	2		7
Total	19 198	6 430	5 239	670	8	19 726

Comptes combinés 2016

Compte de résultat

Note 18 : Résultat d'exploitation

La répartition des produits d'exploitation par type d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros, cessions déduites)	2016			2015		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Prestations de services	101 864	18 537	1 049	98 687	16 157	865
Dons et legs			10 263			15 970
Autres produits de l'activité	2 037	2 825	3 788	2 003	2 815	4 164
Sous-total ventes et prestations de service	103 901	21 362	15 100	100 690	18 972	20 999
Production immobilisée					2	
Autres produits de gestion courante	88	32	177	150	43	161
Total par type d'activité	103 989	21 394	15 277	100 840	19 017	21 160
Total général avant reprises sur provisions et transferts de charges		140 660			141 017	
Reprises sur provisions et transferts de charges		5 320			5 771	
Total des produits d'exploitation		145 980			146 788	

Les « **Prestations de services** » comprennent les produits de prix de journée et de dotation globale, ainsi que les subventions et allocations provenant de l'État, des Régions, Départements, Villes ou autres Collectivités Publiques.

La rubrique « **Dons et legs** » contient les dons exclusivement perçus par le Siège.

Les dons représentent 9 381 K€, contre 9 940 K€ réalisés en 2015.

Les legs terminés en 2016 s'élèvent à 882 K€, contre 6 030 K€ en 2015.

Les « **Autres produits de l'activité** » regroupent les participations d'hébergement, les recettes liées à la restauration, produits issus des mises à disposition de personnel, les travaux des ateliers et les ventes diverses.

Les « **Autres produits de gestion courante** » comprennent les remboursements de charges diverses. En application de la nouvelle réglementation comptable des établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles, les prises en charge de rémunérations sont imputées en déduction des charges de personnel.

Comptes combinés 2016

La répartition des charges d'exploitation par type d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros, cessions déduites)	2016			2015		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Salaires et traitements	40 110	6 346	6 960	39 951	5 452	7 542
Charges sociales	17 107	2 821	3 183	17 334	2 514	3 284
Impôts et taxes sur rémunérations	4 573	674	895	4 619	582	928
Perso. intérim. et mis à disposition	2 955	2 300	289	2 326	2 086	308
Total des charges afférentes au personnel	64 745	12 141	11 327	64 230	10 634	12 062
Total des autres charges	33 075	8 450	11 343	30 853	6 991	14 125
Total par type d'activité	97 820	20 591	22 670	95 083	17 625	26 187
Total des charges d'exploitation		141 081			138 895	

Note 19 : Résultat financier

Les « **Produits financiers** » comprennent les revenus des placements centralisés par le Siège et les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Seules sont comptabilisées les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession des titres.

Le poste « **Intérêts et charges assimilées** » comprend notamment les intérêts d'emprunts en diminution de 156 K€ par rapport à 2015, eu égard aux nouveaux emprunts contractés.

Note 20 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel excédentaire de 5 307 K€ est composé des éléments suivants :

- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	669
- Plus ou moins-values sur cessions d'actifs (dont 554 de produits et 343 de VNC cédées)	211
- Correction d'erreur -> résultat exceptionnel (Cf changement de méthode – débouclage opération bail à construction)	3 459
- Résultat exceptionnel sur opérations de gestion (dont 158 en produits et 418 en charges)	-260
- Autres produits exceptionnels (dont 4 en produits et 4 en charges)	-
- Dotations et reprises aux provisions réglementées	-496
- Correction d'erreur -> reprise sur provisions (Cf changement de méthode – traitement amortissements dérogatoires)	1 724
- Dotations et reprises / provisions exceptionnelles et transferts	-
Total	5 307

Résultat de l'exercice 2016 du Groupe Fondation Armée du Salut par types de financement

Les activités "**Agréées**" représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière pérenne et financés par dotations globales et/ou par prix de journée.

Les activités "**Tiers**" représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière non pérenne et financés par conventions de subvention.

Les activités "**Propres**" représentent les dispositifs menés sur la gestion propre de la Fondation de l'Armée du Salut, dont les comptes du Siège Social de la Fondation ; le résultat de l'Association Travail et Partage ; le résultat de la SCI Paris Les Lilas, minoré de la quote-part de la Congrégation de l'Armée du Salut dans la SCI.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Agréées"** » présente un excédent de 2 832 K€.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Tiers"** » est un résultat excédentaire de 2 715 K€.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Propres"** » est un résultat excédentaire de 892 K€

Comptes combinés 2016

GESTION CONTROLEE									PROPOSITIONS D'AFFECTION					
	ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION	Résultat comptable Fondation	Traitement comptable versus Fondation	Résultat Comptable Etablissement	Résultats antérieurs à affecter	Réserve de compens. des déficits	Excédents affectés compens. amortissements	Dépenses Incompressibles	Résultat Administratif	Excédent Investissements	Excédents Couverture BFR	Compens. des déficits	Compens. Amortissements	Excédents réduction charges d'exploitation
Secteur Inclusion	2 441 364	-675 409	1 765 955	21 902	- 1 340	103 906	- 9 327	1 881 097	446 978	- 79 887	701 304	350 492	863 907	- 405 609
BELFORT	225 585	-167 341	58 245	-	-	-	- 3 487	54 758	-	-	-	106 563	-	51 806
LE HAVRE	424 929	-110 327	314 602	66 905	-	-	6 663	388 170	35 200	-	341 176	45 000	-	33 205
LILLE	239 174	-176 819	62 355	- 27 627	- 1 340	-	- 15 809	17 580	123 069	-	877	-	-	106 366
LOUVIERS	747 471	- 40 380	707 091	55 132	-	2 321	- 13 291	751 254	45 000	-	71 000	-	635 254	-
LYON	107 209	- 19 887	87 322	90 976	-	-	-	178 298	-	-	178 298	-	-	-
MARSEILLE	- 145 058	- 19 362	- 164 420	-	-	-	- 11 906	- 152 514	-	- 114 887	-	-	-	37 627
MAZAMET	30 455	-	30 455	- 15 810	-	-	-	14 645	-	-	23 744	-	-	9 099
METZ	5 004	-	5 004	-	-	-	3 198	8 202	-	-	-	-	4 290	-
MULHOUSE	43 805	-	43 805	59 005	-	-	10 790	113 599	-	-	25 000	40 000	48 599	-
NEUILLY	75 342	-	75 342	19 600	-	-	-	94 942	30 000	-	-	-	64 942	-
NIMES	15 565	-	15 565	-	-	-	-	15 565	-	-	-	-	15 565	-
PARIS APEYRON	- 67 866	-	- 67 866	-	-	-	-	- 67 866	-	-	-	-	-	67 866
PARIS C.BOOOTH	65 230	-	65 230	30 027	-	-	-	95 257	-	-	-	-	95 257	-
PARIS C.ESPOIR	157 840	- 58 000	99 840	- 185 000	-	-	-	85 160	-	-	-	-	-	85 160
PARIS MOUZAIÁ	71 865	-	71 865	-	-	-	-	71 865	35 933	-	35 932	-	-	-
PARIS P.PEUPLE	144 924	- 61 238	83 686	- 78 334	-	-	6 991	12 343	-	-	-	-	-	-
REIMS	271 355	- 22 054	249 300	-	-	101 585	- 9 501	341 385	127 608	35 000	25 278	158 929	-	5 431
ROUEN	- 2 261	-	- 2 261	-	-	-	- 6 788	- 9 049	-	-	-	-	-	9 049
SAINT GERMAIN	30 796	-	30 796	7 029	-	-	-	37 825	37 825	-	-	-	-	-
Secteur Jeunesse	236 847	- 7 100	229 747	69 990	-	19 419	26 719	345 876	205 718	-	-	89 382	51 665	- 889
MULHOUSE MPP	101 647	-	101 647	4 709	-	-	1 480	104 876	-	-	-	89 382	15 494	-
PARIS LILAS	49 077	- 7 100	41 977	28 308	-	19 419	5 610	95 315	67 007	-	-	-	28 308	-
PLEUGUENEUC	- 889	-	- 889	-	-	-	-	- 889	-	-	-	-	-	889
SAINT MALO	- 25 843	-	- 25 843	3 805	-	-	29 901	7 863	-	-	-	-	7 863	-
STRASBOURG	112 855	-	112 855	33 168	-	-	7 313	138 711	138 711	-	-	-	-	-
Secteur HDS	154 410	11 097	165 506	367 521	-	35 879	440 004	1 008 910	685 855	- 32 373	164 760	484 445	530 920	- 824 696
ARTENAY	- 64 274	- 6 166	- 70 440	173 550	-	333	28 608	132 051	86 000	- 32 373	-	-	79 014	589
BORMES	113 197	-	113 197	- 77 083	-	-	138 445	174 559	-	-	82 937	100 000	50 000	58 378
CHANTILLY	9 981	- 71 278	- 81 259	29 898	-	-	30 507	80 651	-	-	27 004	-	-	107 655
LA MOTHE	- 131 808	-	- 131 808	60 735	-	-	205 686	134 612	14 597	-	6 855	99 870	27 000	-
MARSEILLE	124 128	86 882	211 011	- 154 082	-	-	-	56 928	56 928	-	-	-	-	-
MONNETIER	- 116 177	-	- 116 177	58 704	-	-	- 16 892	- 74 364	5 034	-	-	1 068	-	80 467
MONTFERMEIL	- 105 940	-	- 105 940	380 287	-	-	- 11 128	263 219	-	-	-	150 000	113 219	-
MONTPELLIER	247 543	-	247 543	6 631	-	-	-	254 174	214 608	-	-	-	45 000	5 434
NIMES	- 12 471	-	- 12 471	5 163	-	3 546	531	- 3 232	-	-	3 232	-	-	-
SAINT ETIENNE	- 65 805	- 3 057	- 68 862	-	-	32 000	- 6 386	- 43 248	-	-	-	108 506	-	151 754
SAINT GEORGES	- 8 953	-	- 8 953	-	-	-	-	- 8 953	-	-	-	-	-	8 953
SAINT MALO	36 409	-	36 409	- 1 868	-	-	9 477	44 019	-	-	34 906	25 000	-	15 887
STRASBOURG	494 977	5 038	500 015	- 30 000	-	-	- 3 795	466 220	285 000	-	30 000	-	216 688	65 468
TONNEINS	- 49 762	-	- 49 762	-	-	-	2	- 55 223	23 687	-	-	-	-	78 910
WALDIGHOFFEN	- 296 675	- 323	- 296 997	- 19 157	-	-	-	64 954	-	-	-	-	-	251 201
TOTAL ETABLISSEMENTS TARIFES	2 832 621	-671 412	2 161 209	459 414	-1 340	159 204	457 396	3 235 883	1 338 551	- 112 261	866 064	924 319	1 446 492	-1 231 195

Comptes combinés 2016

GESTION CONTROLÉE								PROPOSITIONS D'AFFECTATION						
	Résultat comptable Fondation	Traitement comptable versus Fondation	Résultat Comptable Etablissement	Résultats antérieurs à affecter	Réserve de compens. des déficits	Excédents affectés compens. amortissements	Dépenses inopposables	Résultat Administratif	Excédent Investissements	Excédents Couverture BFR	Compens. des déficits	Compens. Amortissements	Excédents affectés à des mesures spécifiques	Report à nouveau
ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION														
Secteur Inclusion	2 623 118	- 627 403	1 995 715	- 1 345 950	-	-	2 733	652 497	-	-	50 705	15 028	279 280	307 484
BELFORT	131 738	- 26 174	105 563					105 563						105 563
CHAMBON SUR LIGNON ACI	211 709		211 709	- 332 151				- 120 442						- 120 442
DUNKERQUE	- 5 723		- 5 723	- 5 306				- 11 029						- 11 029
LE HAVRE	- 4 186		- 4 186					- 4 186						- 4 186
LILLE	- 9 363		- 9 363					- 9 363						- 9 363
LOUVIERS	11 405		11 405					11 405						11 405
LYON	- 152 724	- 23 796	- 176 519					- 176 519						- 176 519
MARSEILLE CHRIS	- 1 874		- 1 874					- 1 874						- 1 874
MARSEILLE UHU	1 420 309	- 230 233	1 190 076	- 980 476				209 601						209 601
MAZAMET	65 581		65 581				2 472	68 053						68 053
MONNETIER	31 704		31 704					31 704						31 704
MULHOUSE	169 277		169 277					169 277						169 277
NIMES	28 462		28 462					28 462						28 462
NOGENT	- 2 405		- 2 405					- 2 405						- 2 405
PARIS APEYRON	280 735		280 735					280 735		32 032			254 280	- 5 577
PARIS CENTRE ESPOIR	61 998	- 100 000	- 38 002					- 38 002						- 38 002
PARIS MAISON PARTAGE	90 694	- 247 200	- 156 507					- 156 507						- 156 507
PARIS MOUZAIA	- 67 026		- 67 026					- 67 026			15 028		10 000	- 92 054
PARIS P.FEMME	59 219		59 219					59 219						59 219
PARIS ST. MARTIN	- 75 599		- 75 599					- 75 599						- 75 599
REIMS	286 637		286 637					286 637						286 637
ROUEN	33 206		33 206				261	33 466						33 466
THIAS	59 341		59 341	- 28 018				31 324		18 673			15 000	- 2 349
								-						-
Secteur HDS	72 867	-	72 867	-	-	-	- 1 202	71 665	-	-	-	-	-	71 665
ARTENAY	72 867		72 867				- 1 202	71 665						71 665
Secteur Jeunesse	18 938	-	18 938	-	-	-	-	18 938	-	-	-	-	-	18 938
CHAMBORIGAUD CHAUSSE	26 069		26 069					26 069						26 069
LYON ARCHE DE NOE	- 7 130		- 7 130					- 7 130						- 7 130
TOTAL ETABLISSEMENTS CONVENTIONNES	2 714 923	- 627 403	2 087 520	- 1 345 950	-	-	1 531	743 100	-	-	50 705	15 028	279 280	398 087

Comptes combinés 2016

GESTION PROPRE	Résultat comptable Fondation	Traitement comptable versus Fondation	Résultat Comptable Etablissement	PROPOSITIONS D'AFFECTATION		
				Report à nouveau	Réserves	dont réserves pour projet associatif
ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION ET AUTRES ENTITES						
Fondation de l'Armée du Salut	-15 005 407	-	-15 005 407	-15 005 407	-	-
PARIS LE SIEGE	-14 736 377		-14 736 377	-14 736 377		
PARIS CAMPS NATIONAUX	-		-	-		
STRABOURG POLYGONE	55 578		55 578	55 578		
VILLEPARISIS	- 324 607		- 324 607	- 324 607		
Secteur Inclusion	1 159 712	-	1 159 712	1 159 712	-	-
LE HAVRE	2 932		2 932	2 932		
LYON	14 407		14 407	14 407		
MAZAMET	33 881		33 881	33 881		
METZ	168 765		168 765	168 765		
NIMES	3 831		3 831	3 831		
PARIS APEYRON	246 768		246 768	246 768		
PARIS C.BOOTH	56 946		56 946	56 946		
PARIS CENTRE ESPOIR	292 280		292 280	292 280		
PARIS P.PEUPLE	248 889		248 889	248 889		
PARIS P.FEMME	2 208		2 208	2 208		
REIMS	38 922		38 922	38 922		
ROUEN	49 883		49 883	49 883		
Secteur HDS	478 912	-	478 912	478 912	-	-
ARTENAY	30 176		30 176	30 176		
CHANTILLY	58 872		58 872	58 872		
MARSEILLE	2 878		2 878	2 878		
SAINT ETIENNE	156 374		156 374	156 374		
SAINT GEORGES	205 127		205 127	205 127		
STRASBOURG	16 266		16 266	16 266		
TONNEINS	8 475		8 475	8 475		
WALDIGHOFFEN	743		743	743		
Secteur Jeunesse	3 337	-	3 337	3 337	-	-
PARIS LILAS	3 337		3 337	3 337		
Association Travail et Partage	31 566	-	31 566	31 566	-	-
SCI Paris Les Lilas	14 224 137	-	14 224 137	14 224 137	-	-
TOTAL GESTION PROPRE	892 258	-	892 258	892 258	-	-

Comptes combinés 2016

IV - Compte d'emploi des ressources

Emplois 2016	Emplois sur 2016	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2016	Ressources 2016	Ressources collectées 2 016	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées en 2016
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		
note 5 Missions sociales	129 808 907	6 836 678	note 1 Ressources collectées auprès du public	10 263 127	10 263 127
Réalisées en France			Dons manuels non affectés	9 230 564	9 230 564
- actions sociales réalisées directement	128 075 768	5 435 071	Dons manuels affectés		
- versements à d'autres organismes agissant en France	1 733 139	1 401 607	Legs et autres libéralités non affectés	1 032 563	1 032 563
Réalisées à l'étranger	0	0	Legs et autres libéralités affectés	-	-
- actions sociales réalisées directement			Autres produits liés à l'appel de la générosité du public		
- versements à un organisme central ou d'autres organismes			note 2 Autres fonds privés (note 2)	8 650 074	
note 6 Frais de recherche de fonds	3 462 655	3 402 140	note 3 Subventions et autres concours publics	121 450 164	
Frais d'appel à la générosité du public :			note 4 Autres produits	620 576	
- frais de communication	1 030 611	970 096			
- frais de recherche de fonds	2 432 044	2 432 044			
Frais de recherche des autres fonds privés					
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours					
note 7 Frais de fonctionnement	8 005 138	117 736			
		10 356 554			
Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	141 276 700		Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	140 983 941	
Dotations aux provisions et charges exceptionnelles	2 448 176		Reprises sur provisions et produits exceptionnels	12 056 927	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 236 388		Report des ressources affectées non utilisées n-1	1 916 232	
			Variation des fonds dédiés collectées auprès du public		300 622
Excédent de ressources de l'exercice	9 995 836		Insuffisance de ressources de l'exercice		
Total général	154 957 100	10 356 554	Total général	154 957 100	10 563 749
Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		31 627			
note 8 Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		175 568			
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		10 563 749	Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		10 563 749
			Solde des ressources collectées non affectées et non utilisées		-
Evaluation des contributions volontaires en nature					
1 - Missions			1 - Bénévolat		
2 - Frais de recherche de fonds			2 - Prestations en nature		
3 - Frais de fonctionnement et autres charges			3 - Dons en nature		
Total			Total		

Comptes combinés 2016

Le modèle du CER (compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public) présenté par la Fondation de l'Armée du Salut correspond à l'application du règlement comptable CRC n°2008-12 du 7 mai 2008. L'homologation en décembre 2008 de ce règlement conduit à l'intégration aux comptes annuels du tableau présenté ci-après.

Le règlement du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.) impose un modèle de tableau qui :

- reprend en 1^{ère} et 3^{ème} colonne l'ensemble des emplois et des ressources de l'exercice,
- distingue en 4^{ème} et 2^{ème} colonne les ressources issues de la générosité du public et les emplois correspondants,
- précise la prise en compte du financement des immobilisations par des ressources provenant de la générosité du public.

Le Compte d'emploi annuel des ressources est établi à partir du compte de résultat combinés du Groupe Fondation de l'Armée du Salut, après élimination des cessions internes.

Les frais engagés par le Siège de la Fondation, organisme collecteur de la générosité du public, ont fait l'objet d'une répartition entre les charges affectées aux missions et celles incombant au fonctionnement du Siège.

Ressources

Note 1 : Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public intègrent l'ensemble des « **dons** » et « **legs et autres libéralités** », affectés ou non par les donateurs ou les testateurs. Elles sont perçues directement par le Siège de la Fondation de l'Armée du Salut.

Les « **legs et autres libéralités** » sont comptabilisés pour leur valeur encaissée dans l'année. Ils comprennent :
- les legs et libéralités versés aux établissements sous forme de subventions, dans le cadre d'actions définies,
- les legs et libéralités affectés à l'investissement ou à des actions précises non encore engagées.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Total au 31.12.2015
Dons manuels non affectés	9 231	9 311
Dons manuels affectés	-	-
Legs et autres libéralités non affectés	1 032	6 471
Legs et autres libéralités affectés	-	188
Total	10 263	15 970

La décision d'affectation ressources collectées non affectées par le testateur ou le donateur est prise par le Conseil d'Administration de la Fondation.

Les « **dons non affectés** » sont destinés à financer les missions sociales de la Fondation de l'Armée du Salut ainsi que les frais d'appel à la générosité du public.

Par ailleurs, au titre de 2016, les « **legs et autres libéralités non affectés** » ont contribué notamment au financement des frais de fonctionnement du Siège (118 K€) et aux missions sociales de la Fondation (914 K€).

Comptes combinés 2016

Note 2 : Autres fonds privés

Ils sont composés des participations aux frais versées par les personnes accueillies dans certains établissements, des produits liés aux travaux des ateliers et aux activités annexes.

Les produits de gestion courante, tels que les remboursements des frais au titre de la formation professionnelle, sont également intégrés dans ce poste.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Total au 31.12.2015
Participations aux frais d'hébergement et produits annexes	4 849	5 067
Locations diverses	1 431	1 149
Vente des ateliers	1 285	1 426
Autres produits	1 085	1 339
Total	8 650	8 981

Note 3 : Subventions et autres concours publics

Ils sont représentés par les produits de prix de journée et de dotation globale, ainsi que les subventions versées par l'État, les Régions, les Départements, les Villes et les Collectivités publiques.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Total au 31.12.2015
Produits à la charge de l'Assurance Maladie	15 351	15 130
Produits à la charge de l'Etat	33 993	31 987
Produits à la charge du Département – hors EHPAD -	21 345	21 446
Produits des EHPAD	29 229	28 760
Produits des caisses d'allocations familiales et de la MSA	2 076	2 059
Subventions d'exploitation	19 456	16 326
Total	121 450	115 708

Note 4 : Autres produits

Ce poste est composé principalement de produits de gestion courante et de produits financiers, incluant les revenus des placements centralisés par le Siège de la Fondation, et les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Il représente 620 K€ en 2016, contre 868 K€ en 2015.

Comptes combinés 2016

Emplois

Note 5 : Missions sociales

La répartition par nature des charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Total au 31.12.2015
Charges de personnel (charges sociales et fiscales incluses)	76 026	75 355
Achats	10 731	10 262
Autres charges d'exploitation	41 905	40 777
Charges financières	1 147	1 293
Charges exceptionnelles	-	1 935
Total Fonctionnement	129 809	129 142

Note 6 : Frais de recherche de fonds

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Total au 31.12.2015
Charges de communication	1 031	1 021
Charges de personnel et diverses (charges sociales et fiscales incluses)	425	417
Honoraires de l'agence de communication	188	181
Journaux et information des salariés	215	227
Stratégie publicitaire et événementielle	174	172
Autres charges	29	24
Recherche de Fonds	2 432	2 411
Charges de personnel et diverses (charges sociales et fiscales incluses)	357	369
Traitement des dons	351	314
Marketing de fidélisation	897	910
Marketing de prospection	815	809
Autres charges	12	9
Total	3 463	3 432

Le coût des frais de communication (1 031 K€) et recherche de fonds (2 432 K€), inscrit en colonne 2 du document, tiennent compte des recettes en atténuation issues des mises à disposition des personnels.

Note 7 : Frais de fonctionnement

Les dépenses liées aux missions sociales facilement dissociables des frais de fonctionnement, ont été extraites de ces frais et intégrées dans les charges des missions concernées.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Total au 31.12.2015
Charges de personnel (charges sociales et fiscales incluses)	5 860	6 065
Achats	252	206
Services extérieurs	1 524	1 332
Impôts et taxes	64	85
Dotations aux amortissements	223	440
Autres charges	82	80
Total	8 005	8 208

Comptes combinés 2016

Note 8 : Neutralisation des dotations aux amortissements financées par les ressources collectées

Ce poste représente la quote-part de la dotation aux amortissements comptables correspondant à la part acquise d'immobilisations brutes et financée par des ressources collectées.

V - Engagements hors bilan et informations complémentaires

Retraite

La Fondation n'a souscrit à aucun régime sur/complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait à verser à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application de dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ en retraite.

La Fondation a choisi de ne pas comptabiliser ses engagements de retraite.

Le montant évalué au 31 décembre 2016 est de 9 337 K€.

Cet engagement est calculé sur l'ensemble des salariés CDI au 1^{er} janvier 2017 selon les hypothèses suivantes :

- salaire de base par salarié reconstitué à partir des 3 derniers mois ;
- progression des salaires conforme à celles des conventions collectives et accords en vigueur, selon l'ancienneté de chaque salarié et de son statut ;
- âge théorique de départ à la retraite fixé à 65 ans ;
- utilisation de la table de mortalité "INSEE 2011-2013" ;
- utilisation d'une table de turnover moyen, allant jusqu'à un taux de 8.93% ;
- prise en compte d'un taux d'actualisation de 1.31%, d'un taux de charges sociales de 55% et un taux de taxe sur les salaires de 8 %.

Contribution volontaire en nature

La Fondation de l'Armée du Salut dispose d'un certain nombre de contributions volontaires, dont le bénévolat. Le mode de recensement des heures des volontaires tient compte du temps réel passé déclaré par l'ensemble des membres de la Fondation de l'Armée du Salut dans le cadre de leurs activités respectives.

Toutefois, les contributions volontaires ne peuvent pas être comptabilisées au compte de résultat en l'absence de recensement exhaustif.

Actions menées par le bénévolat :

(en nombre d'heures)	
- Distribution alimentaire	17 000
- Epicerie sociale	1 100
- Fêtes de fin d'année	5 900
- Colis à domicile	100
- Alphabétisation	600
- Accompagnement et animation auprès du public accueilli	non recensé
Total	24 700

Comptes combinés 2016

Legs

Les engagements de legs à réaliser s'élèvent à 10 419 K€.

Numéro de dossier du legs	Date d'absence d'opposition préfectorale ou date de Conseil d'Administration	Montant à recevoir	Numéro de dossier du legs	Date d'absence d'opposition préfectorale ou date de Conseil d'Administration	Montant à recevoir
14030	15/12/14	75	13023	03/02/14	20
14040	25/06/15	50	9001	18/12/09	85
16014	21/10/16	60	10004	05/07/10	34
15001	23/10/15	10	13024	03/02/14	187
16022	21/10/16	90	14016	15/12/14	45
16009	15/04/16	266	14006	05/09/14	2
16012	01/07/16	90	14037	17/04/15	110
13019	01/07/13	1	15031	21/10/16	50
14001	24/03/14	45	16028	21/10/16	140
14019	29/09/14	125	15003	17/04/15	26
15010	26/06/15	1	7003	06/12/07	50
16029	21/10/16	24	11005	26/09/11	12
16034	21/10/16	374	14009	29/09/14	15
16024	21/10/16	20	14015	24/06/14	23
15025	23/10/15	14	14032	15/12/14	15
10006	30/10/12	45	15032	15/04/16	4
12011	30/10/12	19	16005	15/04/16	30
14028	29/09/14	50	16011	15/04/16	25
15008	26/06/15	25	15028	15/04/16	80
15017	23/10/15	26	16021	21/10/16	5 800
16015	21/10/16	33	15023	23/10/15	6
15022	23/10/15	569	14008	24/06/14	35
16019	21/10/16	19	15011	23/10/15	19
11004	31/01/12	46	15009	26/06/15	16
12014	30/10/12	26	13028	22/04/13	2
13016	24/03/14	16	15034	05/02/16	8
7001	11/05/07	51	16023	21/10/16	160
16010	15/04/16	20	15024	23/10/15	13
14020	24/06/14	1	12026	22/04/13	55
14036	06/02/15	160	16002	15/04/16	45
15002	17/04/15	0	16008	15/04/16	200
15020	23/10/15	3	4001	28/06/04	40
16036	09/12/16	300	16027	21/10/16	300
13025	22/04/13	78	A1604	21/10/16	34
Total Legs à recevoir			10 419		

Engagements donnés

(en millier d'euros)	31.12.2016
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Société Générale	
- Inscription en hypothèque au 1 ^{er} rang	7 892
- Inscription en hypothèque au 2 ^{ème} rang	3 000
- Privilège de prêteur de deniers au 1 ^{er} rang	5 336
Garantie d'emprunts contractés auprès du Crédit Coopératif	12 062
Garantie d'emprunts contractés auprès de la CDC	24 117
Total	52 407

Comptes combinés 2016

Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes se sont élevés en 2016 à 128 088€.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération. Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élève à 146 K€ bruts (y compris avantages en nature).

Transactions liées

Convention Fondation de l'Armée du Salut / Congrégation de l'Armée du Salut

La convention de financement des actions d'intérêt général confiées par la Fondation de l'Armée du Salut à la Congrégation, dans le cadre de la réalisation de son objet, a été revue afin de lever les réserves émises par notre Commissaire aux Comptes dans son rapport sur les comptes annuels de 2015.

La Fondation de l'Armée du Salut en France finance les actions d'intérêt général mises en œuvre par la Congrégation de l'Armée du Salut.

Le Conseil d'Administration de la Fondation du 8 février 2014 a listé un certain nombre d'actions auprès des publics en difficulté, organisées par les Postes de la Congrégation de l'Armée du Salut, dans le cadre de leurs actions d'intérêt général.

Deux avenants ont ainsi été mis en place en 2016 :

- Avenant à la convention de financement des actions d'intérêt général
Cet avenant signé en date du 30 novembre 2017 a précédemment été validé d'une part par le bureau de la Fondation du 28 novembre 2017, et d'autre part par le Conseil d'Administration de la Congrégation en date du 30 novembre 2017. Au titre de l'exercice 2016, la Fondation s'engage à verser à la Congrégation de l'Armée du Salut pour financer les actions d'intérêt général que cette dernière met en œuvre, une somme de 1 151 125€.
- Avenant à la convention de facturation de personnel de la Fondation de l'Armée du Salut à la Congrégation de l'Armée du Salut
Cet avenant signé en date du 30 novembre 2017 a précédemment été validé d'une part par le bureau de la Fondation du 28 novembre 2017, et d'autre part par le Conseil d'Administration de la Congrégation en date du 30 novembre 2017. En contrepartie de ces services rendus à la Congrégation, la Fondation facture à la Congrégation un montant qui pour cette année 2016 correspond au réel, soit un montant de 204 544.72€

Bail locatif entre la SCI Paris Les Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut

Pour faire suite au débouclage du bail à construction, il a été mis en place entre la SCI Paris Les Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut un bail locatif de neuf ans avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2015. Ce bail locatif signé en date du 28 novembre 2017, a précédemment été validé d'une part par l'Assemblée Générale de la SCI Paris Les Lilas en date du 24 novembre 2017, et d'autre part par le Bureau de la Fondation de l'Armée du Salut en date du 28 novembre 2017. Le loyer au titre de la période courant du 1^{er} juin 2015 jusqu'au 31 décembre 2016 s'élève à 1 425 000€ et a été comptabilisé sur l'exercice 2016 dans les comptes de la Fondation de l'Armée du Salut.

Bail locatif entre la SCI Paris Les Lilas et la Congrégation de l'Armée du Salut

Pour faire suite au débouclage du bail à construction, il a été mis en place entre la SCI Paris Les Lilas et la Congrégation de l'Armée du Salut un bail locatif de neuf ans avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2015. Ce bail locatif

Comptes combinés 2016

signé en date du 30 novembre 2017, a précédemment été validé d'une part par l'Assemblée Générale de la SCI Paris Les Lilas en date du 24 novembre 2017, et d'autre part par le Conseil de la Congrégation de l'Armée du Salut en date du 30 novembre 2017. Le loyer au titre de la période courant du 1^{er} juin 2015 jusqu'au 31 décembre 2016 s'élève à 158 333.33€ et a été comptabilisé sur l'exercice 2016 dans les comptes de la SCI Paris Les Lilas.

Evénements postérieurs à la clôture

L'acquisition auprès du bailleur social Habitats de Haute Alsace, des murs de l'Ehpad d'Heimelig situé sur deux sites dans le Haut-Rhin a été réalisée en date du 4 août 2017 pour un montant de 14 760 000 €. Cette acquisition est financée par la reprise de divers emprunts (11 228 K€) et le transfert de diverses subventions (3 401 K€), le solde étant à la charge de la Fondation.

Un apport partiel d'actif (867 K€) d'un Ehpad situé à Nantes, détenue par l'Association Maison de Retraite Protestante de Nantes est en cours de finalisation. La date d'effet juridique est fixée au 1^{er} janvier 2018.

L'EPRD 2017 (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) de notre Ehpad de Tonneins a été validé par les autorités de tarification. Néanmoins, au regard de la dégradation de la situation financière sur les cinq prochaines années, une demande de production d'un Plan de Retour à l'Equilibre (PRE) nous a été demandé.

Par courrier en date du 8 septembre 2017, nous avons été informés par la Cour des comptes, de l'ouverture d'un contrôle de la Fondation de l'Armée du Salut.



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Membres
Fondation de l'Armée du Salut
60 rue des Frères Flavien
75020 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes combinés de la Fondation de l'Armée du Salut, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes combinés ont été établis pour la première fois au 31 décembre 2016, les informations relatives à la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 présentées à titre comparatif n'ont pas fait l'objet d'un audit.

I - Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A la clôture de l'exercice 2016, la Fondation de l'Armée du Salut a procédé à des reclassements dans ses comptes de fonds propres afin de reconstituer la dotation initiale prévue à l'article 10 de ses statuts pour un montant de 112.780.950 €. Cette dotation n'avait pas été traduite comptablement lors de la transformation en fondation de l'association des Œuvres françaises de bienfaisance de l'Armée du Salut conformément au décret du 11 avril 2000. Nous n'avons pas obtenu tous les éléments nous permettant de vérifier la justification de ces reclassements dont le détail est présenté dans la note « Changement de méthode et corrections d'erreurs » de l'annexe aux comptes combinés.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Comptes combinés 2016

Fondation de l'Armée du Salut

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2016 - Page 2

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes combinés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « Transactions liées » figurant au paragraphe V de l'annexe qui expose les relations entre la Fondation et la Congrégation de l'Armée du Salut ainsi que leurs impacts financiers au titre de l'exercice 2016. Ce point avait fait l'objet d'une réserve dans notre rapport sur les comptes annuels de la Fondation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- la note « Changement de méthode et corrections d'erreurs » de l'annexe qui expose les corrections d'erreurs comptabilisées en 2016, concernant notamment :
 - o le débouclage de l'opération du bail à construction liant la SCI Paris - Les Lilas à la Fondation ;
 - o le traitement des amortissements excédentaires différés et des amortissements dérogatoires.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives aux comptes combinés données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 14 décembre 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Francis Chartier